

DÉPARTEMENT DU RHONE

-----  
**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04.74.02.00.44

## PV du conseil municipal du mardi 11 Avril 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjoint, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Roland PICCETTO, Christelle VERNE

Excusés :

Grégory PEGUY (a donné pouvoir à Alain DEQUEVAUVILLER),

Guillaume GAUTHIER (a donné pouvoir à Christine VIGNE),

Alexis POTHIER (a donné pouvoir à Chantal JOMARD),

Anaïs EISPESSE,

Absents : Dominique MARTINS, Fabien AUGAY,

Secrétaire de séance : Bernard GROS

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h05.

### **1. Affectation des résultats 2022 sur exercice 2023 :**

Christine VIGNE informe le Conseil municipal, des résultats excédentaires de l'exercice 2022 d'un montant de 197 426.69€. Cette somme correspond à l'excédent antérieur de 100 000€ et à un excédent de fonctionnement N-1 de 97 426.69€. Elle rappelle que cette somme peut être basculée en fonctionnement ou en investissement et propose de mettre ces 97 426.69€ en investissement et de laisser les 100 000€ en fonctionnement.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

### **2. Vote du budget primitif :**

Christine VIGNE présente la proposition de budget primitif et revient sur les lignes en hausse par rapport à l'an dernier, afin de les justifier.

Les dépenses et les recettes de de fonctionnement s'élèvent à 579 295€.

Christine VIGNE précise que le budget primitif a été fait en minimisant les recettes non connues au moment de la réalisation.

Elle propose ensuite le budget prévisionnel pour l'investissement 2023, rappelle la nécessité d'une nouvelle ligne de trésorerie consolidable contractée avec le Crédit Agricole.

Elle détaille ensuite les projets que la commission finance a retenus :

**Complexe scolaire :**

Dépenses prévisionnelles : 1 106 000€

Recettes prévisionnelles : 490 938€

Maitrise d'œuvre : 94 000€

**Rénovation Energétique Agence Postales et Appartements :**

Dépenses prévisionnelles : 100 000€

Recettes prévisionnelles : 30 000€

Révision de la Carte communale : 7 732€

Volets Mairie et fenêtres de toit : 23 600€

Reprises de concessions : 4 560€

Portail local technique : 8 184€

Décoration Noël : 900€

Rénovation salle des associations : 2 500€

Téléphonie : 7 440€

Reliures Registres Etat Civil : 200€

Mur Tennis : 12 490€

Mur APC : 828€

Voiries : 140 430€

Aménagement entrée SUD : 4000€

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 1 596 068.29€

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité.**

**Informations et questions diverses :**

➤ Alain DEQUEVAUVILLER souhaiterait que les déchets verts puissent être revalorisés et propose de se rapprocher de la commune de Pommiers afin d'échanger avec eux sur leur technique, leur fonctionnement.

➤ Gilles DESCOMBES informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux dans les parcelles forestières communales et qu'il serait judicieux de vendre des bois de certaines parcelles.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe les membres présents du don de deux parcelles forestières fait par la famille MAGNAND pour l'euro symbolique.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe également du lancement en date du 24 avril 2023 de la révision du PPRNI de la Vallée d'Azergues. Une permanence sera tenue à Lamure sur Azergues le mercredi 10 mai 2023 de 14h à 16h. Il demande à Christèle de diffuser l'information via le listing de la commune.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe qu'afin de faire des économies d'énergie un devis concernant le remplacement de l'ensemble de l'éclairage de la salle des fêtes a été demandé. Le coût de ces travaux est de 3235€.

De plus, après plusieurs mois d'échange avec EDF, l'ancien compteur Jaune va prochainement être remplacé par un compteur Bleu, plus économique. Le suivi de la consommation devrait être simplifié. Plusieurs autres

actions ont été faites en 2022, la lisibilité des consommations sur l'ensemble des bâtiments communaux devrait également être simplifiée.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER rappelle la nouvelle réglementation des Diagnostic de Performance Energétique - DPE. Tout bâtiment classé en F et G, considéré comme une passoire énergétique ne pourra plus être proposé à la location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Plusieurs logements communaux ont une étiquette énergétique F, des travaux d'isolation sont être indispensable pour pouvoir continuer à les louer. Il demande qu'une réflexion soit engagée pour la rénovation du parc immobilier de la commune.

➤ L'ensemble des membres présents est informé de l'avancée de la situation avec les gérants du Cœur du Village.

A 21h50, Monsieur le Maire lève la séance, après avoir fixé la date du prochain conseil municipal au mercredi 3 mai 2023, à 20 heures.